



En bref



Des solutions pour profiter pleinement de la vie.

Obtenir des
informations en cas
de perte d'autonomie
d'un proche.

[En savoir plus](#)

Donner à vos enfants tous les 6 ans sans payer d'impôt

La Loi de Finances pour 2006 a diminué les délais pour donner en franchise d'impôt : c'est désormais tous les 6 ans que vous pourrez donner à vos enfants jusqu'à 50 000 euros sans payer de droit de donation (au lieu de 10 ans précédemment).

La loi de Finances prévoit aussi que des réductions des droits de 50% s'appliquent aux donations en pleine propriété lorsque le donateur est âgé de moins de 70 ans, au lieu de 65 ans précédemment.

La réduction est de 30% pour les donateurs de moins de 80 ans, au lieu de 75 ans. Pour les donations en nue-propriété, les taux de réduction sont de 35% avant 70 ans et de 10% avant 80 ans.

« L'embellie » malgré la maladie

La boutique près de Bastille à Paris offre dans un même espace l'utile et l'agréable pour mieux vivre sa maladie.

L'Embellie propose tout ce dont une malade a besoin, perruques et produits de beauté hypoallergéniques, prothèses mammaires et bijoux, kits pour l'hôpital, foulards de soie, livres sur le cancer et vêtements à la mode.

Des ateliers maquillages, gymnastique, des groupes d'échange sont proposés.

Le professionnalisme est au rendez-vous : une orthopédiste diplômée effectue les essayages de prothèses avec les clientes.

Pour plus d'informations :

www.embellieboutique.com

ou 29, bd Henri IV 75004 Paris

01 42 74 36 33.

Bien « vivre ensemble » avec les personnes handicapées

« Vivre ensemble » est un guide qui a pour but, grâce à des conseils simples, de faciliter la communication avec les personnes handicapées.

Ce guide est le fruit d'une initiative privée ayant reçu le soutien
- de Philippe Bas, Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux
Personnes âgées, aux Personnes handicapées,

Un service de
CNP Assurances 

**Vous
voulez...**

- de Marie-Anne Montchamp, ancien Ministre,
- et de grandes entreprises partenaires.

« Vivre ensemble » se propose de répondre à des questions comme :
"comment se comporter en fonction de la nature du handicap ?"
"Comment communiquer, échanger et partager ?"...

Retrouver le guide sur le site www.handicap.gouv.fr

**Par amour pour vos
proches, sachez
anticiper et mieux les
protéger :**

**Trésor Prévoyance
Garantie Obsèques**

Dossier

Le dépistage organisé du cancer du sein en France

Depuis plus de dix ans, les associations consacrent le mois d'octobre à la prévention du cancer. Le plan Cancer lancé par le Président de la République en mars 2003 a permis de réactiver les actions diverses menées dans le cadre du dépistage des cancers. Depuis cette année, le 1^{er} octobre est déclaré Journée nationale du dépistage du cancer du sein.

Le cancer du sein

En France, le cancer du sein chez la femme est le cancer le plus fréquent : il représente un cancer sur quatre. Près de 42 000 femmes en sont atteintes tous les ans, 11 000 en décèdent. Il existe des variations géographiques importantes du risque de développer un cancer du sein, avec des taux trois fois plus importants aux Etats-Unis qu'en Asie

Le dépistage organisé du cancer du sein en France

Alors que l'incidence (nombre de nouveaux cas chaque année) augmente de 3 % par an depuis vingt ans, la mortalité reste stable, mais elle ne diminue pas dans notre pays, contrairement à la Suède et aux Pays-Bas qui ont une pratique ancienne du dépistage.

Les causes de cancer du sein sont inconnues à ce jour. Des facteurs de risque ont pu être mis en évidence mais ils sont difficilement influençables (âge tardif de la première grossesse, absence de grossesse, âge précoce des premières règles et de la ménopause...). De plus, ils n'augmentent que de façon modérée la survenue du cancer.

Seuls les antécédents familiaux multiples augmentent de manière importante le risque, mais ils ne sont retrouvés que dans 5 à 10 % des cancers du sein.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de prévention contre l'apparition du cancer du sein : seul un dépistage systématique par la mammographie permet de détecter les cancers à un stade précoce. Ce dépistage permet d'assurer de bonnes chances de guérison (de l'ordre de 90 %).

L'organisation du dispositif

Le dispositif en place depuis plus d'un an concerne toutes les femmes de 50 à 74 ans.

Il leur propose, tous les 2 ans et gratuitement un examen clinique, une mammographie avec 2 incidences sur chaque sein, des examens complémentaires immédiats de diagnostic si la première lecture est positive. Pour les clichés normaux, une seconde lecture est réalisée, ce qui constitue un véritable filet de sécurité.

Actuellement, le taux de participation est de 40 % des femmes de la tranche d'âge cible avec une variation d'un département à l'autre de 20 à 60%.

L'objectif à atteindre

En terme de santé publique, le service médical rendu par ce dépistage organisé ne peut être « positif » que si le taux de participation des femmes atteint au moins 70 % en 2008. Une mobilisation des médecins traitants, des gynécologues et des radiologues d'une part et une information claire et précise délivrée aux femmes sont indispensables pour y parvenir.

Pour en savoir plus : www.rendezvousanteplus.net et : www.ligue-cancer.asso.fr

[haut de la page](#)

Témoignage



Témoignage de Michel et
Denise V., 72 et 64 ans
" Il était essentiel pour nous
de pouvoir transmettre à nos
enfants un capital librement
et simplement. "
[lire ce témoignage](#)

CONSULTEZ
notre site
www.seniorvie.com

Vous souhaitez vous abonner à notre lettre d'informations : >>>

Vous souhaitez envoyer notre lettre d'informations à un ami : >>>

Vous souhaitez ne plus recevoir notre lettre d'informations : >>>